



## Droit à l'image, une entreprise a volé mon travail !

-----  
Par 2guys1TV

Bonsoir à tous.

Je vais essayer de vous exposer mon problème les plus brièvement.

Tout d'abord, 2guys1tv est une association déposée et enregistrée. Elle a pour but de promouvoir la culture Metal à Paris et en France par le biais de concert et de reportages.

Cet été, nous avons eu l'opportunité de faire un petit tour d'Europe de ce qui se fait de mieux en Festival de musique extrême, et chaque étape a été ponctuée par un reportage offrant une bonne visibilité aux festivals. (Nous avons fait ses vidéos avec le pass qui allait avec, nous n'étions donc pas dans la clandestinité)

Un de ces festival, le metalcamp en slovénie ([http://www.youtube.com/watch?v=2Wql\\_dk5slc&feature=related](http://www.youtube.com/watch?v=2Wql_dk5slc&feature=related)) nous a contacté il ya plusieurs mois pour commencer un certain partenariat.

La conversation a duré plusieurs mois et nous avons bien vu qu'ils s'attendaient à quelque chose de gratuit, alors qu'une production audiovisuelle coûte un certain prix. Nous avons proposé des Devis à chaque fois différents au nom de l'association (donc tout ça légalement), toujours avec un refus de leur part.

Soit, nous sommes allés jusqu'à leur proposer quelque chose entièrement au Black. Refusé également.

N'étant pas en position de force, l'offre qu'ils voulaient a été du coup prise de force "On vous défraie la semaine de tournage, le voyage, ... Vous faites le reportage, on voit ce qu'on vous donne"

A ce moment là, nous avons bien compris qu'ils ne seraient pas dans la légalité, malgré leur renom en Europe.

Ce qui a été reçu par moi et mon ami comme un coup de poignard a été un trailer réalisé la semaine dernière, alors qu'ils nous en avait demandé un... Mais le pire dans tout ça, c'est qu'ils se sont permis de prendre des images de notre reportage, sans nous en parler au préalable en prenant soin de bien enlever le logo.

Aujourd'hui, nous sommes donc dans la recherche d'information afin de compléter un dossier pour voir si ça vaut le coup de les attaquer en justice.

Alors du coup j'ai quelques questions principales :

- Ont-ils le droit de prendre des images qui ne leur appartient pas sur Youtube, des images qui appartiennent à une association,
- Est ce que cela pose problème si cette entreprise est à l'étranger ? (Autriche si je dis pas de bêtises)
- Sommes-nous, vis à vis de la loi, aptes à engager une procédure judiciaire, sachant que nous même, nous utilisons des musiques dont nous ne payons aucun droit (mais ne gagnons pas un centime d'euro avec nos productions audiovisuelles)

Merci en tout cas de l'attention que vous aurez porté à notre problème,

Bonne soirée,

2guys1tv

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement